



Amende forfaitaire majorée de 35 euros a 375euros

Par **mano622**, le **07/12/2010** à **14:20**

Bonjour, rn j'ai eu une contavention pour stationnement (classe 2) alors que je sationnais sur une place gratuite et non handicapée (pendant 3 jours un week end). rnJ'ai omis de la payer et je me retrouve avec une amende forfaitaire majorée de 375euros pour un "stationnement gênant sur un emplacement reserve aux véhicules de grands invalides". rnDe plus je disposais de 30 jours pour payer mon amende a compter du 25/10/2010 mais le courrier a été envoyé le 03/12/2010 soit 38 jours plus tard. rnQue puis-je faire pour porter réclamation. rnMerci d'avance.

Par **mimi493**, le **07/12/2010** à **14:25**

Vous êtes sur que c'est la même contravention ? Elle ne change pas de motif pour dépassement du délai de paiement

Par **mano622**, le **07/12/2010** à **15:30**

C'est la même contravention. rnJe ne comprend pas comment elle a pu se transformer en "arrêt ou stationnement gênant sur un emplacement réservé aux véhicules de grands invalides".

Par **mano622**, le **07/12/2010** à **15:35**

Ce n'est pas écrit, que la contravention change pour dépassement de délais de paiement

Par **Lexouillette**, le **07/12/2010** à **23:47**

Bonsoir,rnrnQuelle surprise!! J'ai eu l'impression de lire mon propre cas de figure!! Amende reçue aujourd'hui : majorée 375 euros, arrêt ou stationnement réservé aux véhicules de grands invalides... Et même situation : avis daté du 28/10/10, lettre envoyée le 03/12/10 et reçue ce matin, le 07/12!! **INCROYABLE** ils ont fait des envois groupés ou quoi?? Ils ont besoin d'argent pour Noël???rnSeulement LE PIRE dans mon cas, c'est que je n'ai jamais reçu la première amende, je n'ai eu aucun PV sur mon pare brise. Je viens de revoir mon emploi du temps du jour en question (le 25/03 c'est dire si ça fait un bail!) et je constate que j'étais en rendez-vous, donc garée dans une rue où il ne me semble pas qu'il y ait de places handicapées. J'irai vérifier demain.rnC'est proprement scandaleux, non seulement on va avoir du mal à contester mais en plus ils incitent les gens à payer en envoyant la lettre le plus tard possible, voire hors délai, et accompagné d'une "proposition" de 20% en moins si on règle tout de suite. rnOn vit vraiment dans un Etat de voleurs...